

UNE DÉMARCHE INITIÉE PAR LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE,
ANIMÉE PAR AUDENCIA NANTES, AVEC LE SOUTIEN DU COMITÉ 21.



DEMARCHE PARTAGEE RSE EN PAYS DE LA LOIRE

RSE et conditionnalité des aides - 12 novembre 2012

Personnes présentes : Claude QUELENNEC (**ADAPEI**), Youna OUALI (**Atout Mot**), Fabienne GERMAIN (**Conseil Economique et Social des Pays de la Loire**), Thierry LANFANT (**CAPEB**), Marie-Jeanne BAZIN (**CGPME**), Marie-Claude ROBIN (**CGT**), Franck PARNAUDEAU (**FNSEA des Pays de la Loire**), Daniel JOUVENET (**NAPF**), Elisabeth GOUJON (**Pays de la Loire Initiatives**), Jean-Pierre LUCAS (**Pays de la Loire Initiatives**), Omar Saip SY (**Région Pays de la Loire**)

Présidents : Fabienne RENAUD (**Région Pays de la Loire**), Michel PLASSART (**UREI**)

Rapporteurs : Sophie SAUVOUREL (**Angers Loire Métropole**), Grégoire DELRUE (**FONDES**)

Synthèse des échanges :

La réunion s'est tenue selon le rythme suivant : un tour de table des participants, le rappel de l'objectif du groupe de travail, une période d'échanges sur les questions de RSE et de conditionnalité des aides, un état des lieux des actions existantes et une conclusion.

Le tour de table

Le tour de table a permis de soulever des axes de réflexion sur la RSE à l'éclairage des acteurs présents. Différentes approches se sont faites jour, dont les liens avec une forme de conditionnalité des aides pourrait être à prendre en compte : Gouvernance, Innovation, Emploi et Formation, Agriculture, Handicap, Aides publiques et leviers RSE, RSE et TPE, Conditions de travail, Réseaux, Territoires, etc.

Rappel des objectifs du groupe de travail

Recenser, échanger et débattre sur la question du lien entre une dynamique RSE et une conditionnalité des aides. Support : Présentation de la charte de conditionnalité des aides de la Région des Pays de la Loire.

Les échanges

Les échanges ont portés à la fois sur de nombreux points dont les grandes tendances sont dégagées ci-dessous :

- Affirmation que **la logique de RSE** (dans le cadre des aides publiques) doit être une **logique de progrès**. L'idée d'utiliser des systèmes de bonification par exemple dans les marchés publics si l'on entre dans une démarche RSE a été émise.
- Nécessité que **RSE et aides publiques soit dans le concret des entreprises et puisse s'adresser à toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes**, dans une logique équilibrée qui permette aux PME de s'y engager : éviter une concurrence déloyale avec le risque sur la capacité d'agir dans un cadre RSE pour les plus petites PME. Est évoquée l'idée de réfléchir à un socle de base RSE permettant à chaque entreprise de s'y inscrire.
- Importance de **prendre en compte les « interfaces » existantes** (exemple : IRP, GPCE, Plan de formation, etc.) **dans les critères RSE**. L'accès aux aides publiques est souvent lu comme un accès à des moyens financiers sans prise en compte de critères « sociaux » simples comme l'existence de plans de formation ou de présence des entreprises dans des dynamiques particulière vis à vis de l'emploi (accueil de stagiaires, qualification des salariées etc.)
- Obligation de **regarder des critères de santé financières** des entreprises de façon fine (Exemples : ratios d'endettement, CAF, situation sur les investissements productifs, etc.) et l'analyse des réalités économiques

- Concevoir la **RSE comme une stratégie dynamique** permettant aux entreprises soit de se développer, soit de sortir de difficultés. Une stratégie, même (et peut-être surtout) pour celles qui rencontrent des difficultés. La RSE ne doit pas apparaître comme l’apanage des entreprises qui vont bien mais aussi comme un levier au service du développement du projet, du redéploiement de l’entreprise. Les liens emplois, formation, dialogue social, etc. mais aussi innovation, réseaux et territoires que peut permettre un projet RSE sont ici pertinents.
- **Favoriser des critères RSE transversaux** à tous les secteurs d’activité et tous les dispositifs d’intervention de la Région (y compris l’agriculture).
- **RSE, conditionnalité des aides et développement à l’export** ont aussi été abordé : éviter que la RSE ne se traduise par un risque de compétitivité pour l’entreprise à l’export. Les critères « internes » (régionaux) ne doivent pas être des freins mais des appuis.
- Nécessité de faire **des outils RSE simples d’accès et utilisables dans la durée**.
- La RSE doit être envisagée comme **un levier pour rayonner à l’extérieur** et ne surtout pas produire du protectionnisme.
- Des critères RSE émanant de cette démarche **risquent de se contredire**, il faudra faire des choix.

Etat des lieux des actions

De nombreuses actions existent sur des thématiques proches de la RSE : **CDJ sur la notion de responsabilité globale, CGPME sur les notions de développement durable et soutenable, FONDES sur la promotion de l’agrément Entreprise Solidaire, etc.** L’ensemble du groupe convient cependant de la difficulté de renseigner le tableau sur les actions existante car elles sont multiples et difficiles à identifiées du fait qu’elles sont rarement estampillées directement « RSE ».

Nom du référentiel ou du critère RSE	Organisations à l’origine du référentiel	Où peut-on le trouver ?	Intérêt du référentiel pour d’autres groupes
Responsabilité Globale	CJD	Gilles Rampillon (CJD)	
Développement durable et soutenable	CGPME	Marie-Jeanne BAZIN	
Agrément Entreprise Solidaire	FONDES	Grégoire DELRUE	

Conclusion

Plusieurs points apparaissent en conclusion de façon « générique » sur la question de la RSE et de la conditionnalité des aides publiques. La dynamique RSE doit être :

- **un marqueur de territoire** : un identifiant spécificité des Pays de la Loire
- **une plus value pour le territoire local** où elle se déploie : circuits économiques courts, formation, participation aux politiques locales de l'emploi, etc.
- **une valeur ajoutée pour l'entreprise** : effet levier vers des appuis publics spécifiques (dédiés), accès à des marchés, engagement de progrès intégré dans une démarche de développement, etc.